

LIVRET D'ACCUEIL

Me repérer dans ma formation au CFA ... et en dehors

TROUVER LES BONNES PERSONNES...



Directeur Référent mobilité Nationale et Internationale	Olivier YNARD ☎ 03 89 41 17 70 ☎ 03 89 20 01 31 💻 oynard@cfahotrest-colmar.com
Coordinatrice pédagogique & Référente Handicap	Christine BETTER ☎ 03 89 41 17 70 ☎ 03 89 20 21 32 💻 cbetter@cfahotrest-colmar.com
Coordinatrice de l'enseignement Professionnel Formatrice Cuisine	Laurence HOUEL ☎ 03 89 41 17 70
Conseiller en Formation & Relations Entreprises	Gilles SEILER ☎ 03 89 41 17 70 ☎ 06 71 66 30 28 💻 gseiler@cfahotrest-colmar.com
Accueil / Surveillance	Brigitte WEHRLÉN & Arif ZOBIC ☎ 03 89 41 17 70 💻 info@cfahotrest-colmar.com
Personnel Enseignant	10 Formateurs de l'enseignement Général 6 Formateurs de l'enseignement Professionnel Vous trouvez leur contact sur Yparéo



YPAREO : qu'est-ce que c'est ?

C'est votre « carnet de liaison » au CFA, une plateforme internet sur laquelle vous trouverez toutes les informations utiles et nécessaires à votre parcours de formation.

YPAREO vous permet d'avoir accès à votre calendrier d'alternances, votre emploi du temps, vos notes, vos bulletins semestriels, votre cahier de texte, le suivi de votre assiduité et d'autres informations diverses ...

C'est aussi par ce biais que les formateurs vous transmettent des supports de cours, des exercices que vous pouvez leur retourner une fois faits.

Pour vous connecter à votre espace personnel, allez sur le site du **CFA de l'Hôtellerie-Restauration de Colmar** (attention, si vous ne saisissez que CFA... vous ne serez pas sur le bon site !) : <https://www.cfahotrest-colmar.com/>

ou scannez ce QR code :



L'ORIENTATION

AU CFA, vous pouvez aborder cette question avec Mme BETTER, coordonnatrice pédagogique et référente Handicap, ou M. YNARD, Directeur et Référent mobilité nationale & internationale.



En dehors du CFA, les CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Leur rôle consiste à favoriser l'accueil de tout public et en priorité des jeunes scolarisés et de leur famille afin d'obtenir des informations sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions.

Les différents CIO en Alsace :

- ⇒ 3 Rue Fleischhauer, 68000 COLMAR
Mme WEBER, Directrice
cio.colmar@ac-strasbourg.fr
☎ 03.89.24.81.62
- ⇒ 12 Rue Coehorn Bâtiment A, 68100 MULHOUSE
☎ 03.89.33.33.66
- ⇒ 14 Rue du Général Gouraud, 67600 SELESTAT
☎ 03.88.92.91.31
- ⇒ 14 Rue du Maréchal Juin, 67000 STRASBOURG
☎ 03.88.76.77.23

Apprentis entre 14-18 ans :

Un dispositif particulier a été mis en place en cas de rupture de contrat.

Il faut donc impérativement tenir le CIO informé afin de définir une suite de parcours.



L'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Les documents ci-dessous devront être rapportés le plus rapidement possible à Christine BETTER afin de pouvoir inscrire votre enfant à l'examen préparé.

- ✓ photocopie de la **carte nationale d'identité** ou **du passeport** ou **du livret de famille** ou **du titre de séjour**,
- ✓ photocopies des diplômes acquis (*autre que Brevet des collèges*), ou des **relevés de notes**. Chaque fois qu'il y a conservation de notes, dispenses d'épreuves les notes à **conserver** seront **entourées en rouge**.
- ✓ 1 **timbre-poste** tarif lettre prioritaire (*rouge*).

Pour les candidats de **nationalité française** (*les candidats ayant la double nationalité sont également concernés*) :

A partir de 25 ans..... Non concernés

**A partir de 18 ans et
jusqu'à 24 ans**
(entre 2008 et 2002)

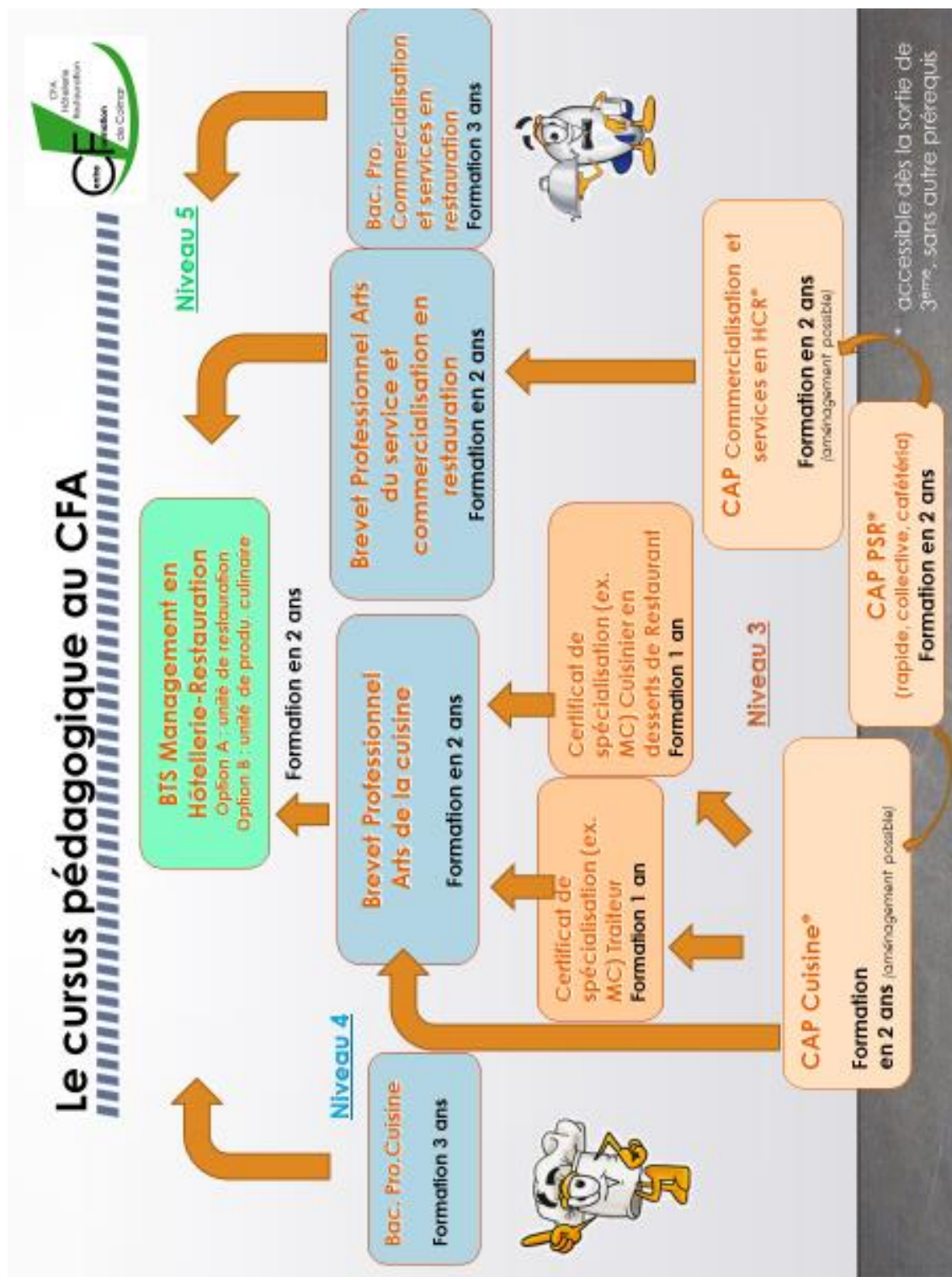
**Certificat de participation à la Journée d'Appel
& Préparation à la Défense (JAPD) ou de la
Journée Défense & citoyenneté (JDC)**

16/17 ans
(2009/2010)

Attestation de recensement (*inscription en Mairie*)

Moins de 16 ans..... Pas de recensement

Attention : dès le 16^{ème} anniversaire de votre enfant, pensez à nous remettre une copie de votre attestation de recensement





VOTRE CONTRAT

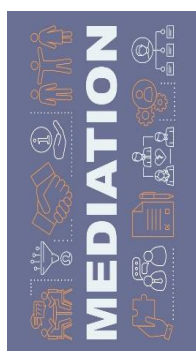
AU CFA, le conseiller en formations & relations entreprises,
M. SEILER, pourra répondre à toute question relative au contrat.

Concernant la pédagogie (*programmes, diplômes, changements de formation, adaptations de parcours pour cause de troubles de l'apprentissage ou handicap...*),
Mme BETTER, coordinatrice pédagogique et référente handicap, est votre interlocutrice privilégiée.

En dehors du CFA, LA CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (CCI)

Son rôle :

- ✓ Accompagner, informer, conseiller les entreprises
- ✓ Accompagner l'apprenti et/ou l'entreprise en cas de problème (médiation) :



Les CCI sont seules compétentes pour intervenir dans le cadre de cette mission.
La médiation de l'apprentissage est un processus qui donne la possibilité à un employeur et à un apprenti, de faire intervenir un tiers neutre, indépendant et impartial, pour les accompagner dans la résolution d'un différend.

Ce n'est ni un arbitre, ni un conciliateur. De fait, il ne va pas imposer une solution mais va permettre de rétablir un dialogue entre les deux parties.

Le médiateur de l'apprentissage est compétent pour les réclamations qui portent sur le contrat d'apprentissage. Cela peut concerner un litige relatif à l'exécution du contrat (temps de travail, rémunération, congés ...) ou à sa résiliation.

⇒ Délégation du Sud Alsace et de Mulhouse
Mme LARIT - info@alsace.cci.fr

03.90.20.67.68 (*même numéro pour toute l'Alsace*)

1 Place de la Gare, 68000 COLMAR
8 Rue du 17 Novembre, 68100 MULHOUSE
10 Place Gutenberg, 67081 STRASBOURG

POUR VOS RECHERCHES D'APPRENTISSAGE PUIS D'EMPLOI

Sur **notre site** « [cfahotrest-colmar.com](https://www.cfahotrest-colmar.com) », nous diffusons de nombreuses offres.
Connectez-vous et consultez l'onglet des offres d'apprentissage ou d'emploi :
<https://www.cfahotrest-colmar.com/offres-menu/>

En dehors du CFA :

Pour les jeunes de 16 à 25 ans : LA MISSION LOCALE

- ⇒ Mission Locale Colmar Centre Alsace
4-6 rue de la 5ème Division Blindée
68000 COLMAR
ml@missionlocalecolmar.fr

☎ 03.89.21.72.20

- ⇒ Mission Locale / Sémaphore MSA
9 rue du Moulin
68100 MULHOUSE
contact@semaphore.asso.fr

☎ 03.89.66.33.13

- ⇒ Mission Locale de Sélestat
3 A Rue Roswag
67600 SELESTAT

☎ 03.88.58.00.15

- ⇒ Mission locale STRASBOURG : consulter les coordonnées sur internet, en fonction de votre lieu d'habitation



Pour les + de 25 ans prendre contact avec France TRAVAIL : ☎ 3949



Coordonnées postales disponibles sur internet, en fonction de votre lieu d'habitation : <https://www.francetravail.fr/accueil/>

LE LOGEMENT

Vous cherchez un logement proche du Centre de Formation ou de votre employeur ?



vous accompagne (garant, aide pour financer la caution, offre diversifiée de logements, aide pour payer le loyer...)

N'hésitez pas à les contacter :

⇒ 25 place du Capitaine Dreyfus
68000 COLMAR
☎ **03 89 86 53 86**

⇒ 23 avenue Clémenceau
68100 MULHOUSE
☎ **03 67 94 40 26**

⇒ 8 rue de la Colonne
CS 20132
67100 STRASBOURG Cedex
☎ **03 69 73 86 60**

LA REGION se mobilise également pour les 15-29 ans
avec son dispositif LOJ'Toît :

- accessible partout en Région Grand Est
- informe, oriente et permet l'accès plus facile à un logement adapté à votre situation
- 22 structures avec un(e) référent(e) dédié(e) qui vous aide dans vos recherches de logement, connaît les aides auxquelles vous avez droit et participe à la constitution des dossiers administratifs



LOJ'TOÎT : GUICHET UNIQUE
D'INFORMATIONS POUR L'ACCÈS
AU LOGEMENT DES JEUNES
PLUS D'INFOS SUR JEUNEST.FR

Grand Est
ALORS CHANGONS NOTRE REGARD
L'Europe s'écrit chez nous

LOJ'TOÎT JEUNES DANS LE BAS-RHIN 67



CAPLOJI by AMITEL

25 rue Lucerne
67000 STRASBOURG

- lojtoit@caploji.eu
- **07 69 71 21 29**
- www.caploji.eu

Accueil sur rendez-vous
du lundi au vendredi de 13h à 17h30

Accueil sans rendez-vous
du lundi au vendredi de 14h à 18h
le jeudi de 14h à 20h

LOJ'TOÎT JEUNES DANS LE HAUT-RHIN 68



SEMAPHORE

7-9 rue du Moulin
68100 MULHOUSE

- lojtoit@semaphore.asso.fr
- **03 89 66 33 13**
- www.semaphore.asso.fr

Accueil sur rendez-vous
le lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 13h à 17h

Accueil sans rendez-vous
le mardi de 13h30 à 17h

Quel que soit votre âge, pour bénéficier d'une aide au logement, vous pouvez contacter la CAF - **CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES HAUT-RHIN**

Une plateforme téléphonique vous accueille de 9 h à 12 h 30 au

☎ **3230** (prix d'un appel local) ou par mail depuis le site : <https://www.caf.fr/>

LES AIDES ET SUBVENTIONS

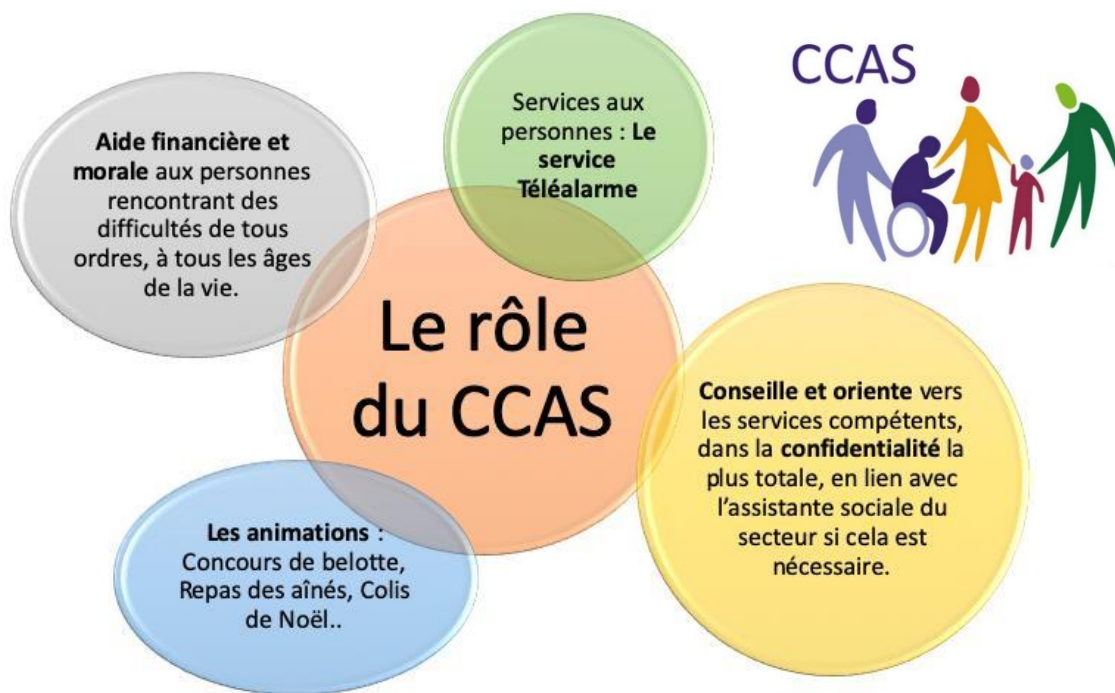
Sur le site du CFA « cfahotrest-colmar.com », onglet espace administratif ou à l'accueil, vous trouverez des informations utiles concernant, entre autres, **l'aide aux frais de transports et l'aide au permis** :

<https://www.cfahotrest-colmar.com/espace-administratif/les-aides-aux-apprentis/>



En dehors du CFA, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Quelques exemples du rôle des CCAS :



Les adresses et contacts :

⇒ 11 rue Étroite, 68000 COLMAR
ccas@colmar.fr
social@colmar.fr

☎ **03.89.20.68.21**

⇒ 2 rue Curie, 68100 MULHOUSE (Mairie)
 ☎ 03.89.32.58.58

⇒ 12a rue de la Paix, 67600 SELESTAT
 ☎ 03.88.58.85.80

⇒ 2 Rue Fritz Kiener, 67000 STRASBOURG (Mairie)
 ☎ 03.88.37.17.40

En un seul clic, plusieurs réponses grâce à UN JEUNE UNE SOLUTION

Le plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune.

Il propose un ensemble de leviers : accompagnements, aides à l'embauche, formations, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations.



Emploi et stage



Je postule à un job

Plus de 300 000 offres d'emploi sélectionnées spécialement pour vous.



Je postule à un stage

Plus de 20 000 offres de stage sélectionnées spécialement pour vous.



Je trouve un job d'été

Des milliers d'offres d'emploi pour travailler cet été



Je cherche une alternance

Trouvez votre formation et votre entreprise pour concrétiser vos projets d'alternance.



Je cherche une expérience en Europe

Retrouvez des offres d'emploi, des stages, des VIE | VIA et des aides financières pour une expérience en Europe.



Je souhaite entreprendre

Retrouvez les conseils, outils et structures d'accompagnement pour vous aider à entreprendre.

Aides et accompagnement



Je découvre le Contrat d'Engagement Jeune !

Un parcours personnalisé pour m'aider à définir mon projet professionnel et trouver un emploi



J'accède à mes aides financières

Trouvez les aides auxquelles vous avez droit : logement, santé, mobilité, emploi, culture, etc.



J'ai besoin d'un accompagnement

Retrouvez les structures proches de chez vous pouvant vous aider dans vos démarches ou votre parcours.



Je souhaite échanger avec un mentor

Une association vous recontacte pour vous proposer le programme de mentorat adapté à vos besoins.



J'ai entre 16 et 18 ans

Je suis sans formation, sans emploi et j'ai entre 16 et 18 ans. Je me fais accompagner pour construire mon avenir.



Je consulte les mesures jeunes

Découvrez les solutions pour aider chacun d'entre vous à accéder à l'emploi

Orientation et formation



Je trouve une formation

Plus de 330 000 formations accessibles pour réaliser votre projet professionnel



Je découvre mon futur métier

Parcourez plus de 700 fiches métiers et trouvez celui qui vous correspond



Je participe à un événement

Des centaines d'événements de recrutement pour tous les jeunes, partout en France.



Je crée mon CV

Mettez en avant vos compétences dans un CV, même si vous pensez ne pas avoir d'expérience



Je définis mes centres d'intérêt

Précisez vos envies à l'aide d'un outil d'aide à l'orientation

ET LES PROBLEMES PERIPHERIQUES, A QUI EN PARLER ?

- ➔ à Mme BETTER, coordonnatrice pédagogique et référente handicap, qui, selon la situation ou la difficulté rencontrée, passera le relai :



AUX CENTRES MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUES

Les C.M.P.P. sont des services médico-sociaux assurant des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents **de 0 à 20 ans**.

Les CMPP sont fréquemment consultés en première intention dans le cadre de troubles, qui se manifestent généralement chez les enfants et adolescents par des actes agressifs, des mensonges, des vols, fugues, ou encore une consommation de produits illicites.

La persistance de ces actes se traduit par un rejet des activités intellectuelles et des objectifs à long terme, des difficultés d'insertion sociale, un rejet la scolarité et le souhait de rentrer rapidement dans la vie professionnelle.

Les demandes de consultation dans un Centre Médico-Psycho-Pédagogique peuvent se faire sur l'initiative des parents, ou du tuteur légal et ont parfois lieu après le conseil d'un tiers. **Les adolescents, quant à eux, peuvent venir d'eux-mêmes.**

- ⇒ C.M.P.P.
3 Place du Capitaine Dreyfus
68000 COLMAR

📞 03.89.20.30.20



- ⇒ 7 Boulevard du Président
Roosevelt
68200 MULHOUSE
📞 03.89.45.20.03

- ⇒ Esplanade
67000 Strasbourg
📞 03.88.61.52.52

A LA MAISON DES ADOS – MDA 68 (Conseil Départemental du Haut-Rhin)

La Maison des Ados est un lieu d'écoute à destination des jeunes âgés de 12 à 25 ans et de leurs familles.



Des professionnels de la santé sont sur place pour répondre à vos questions.

Une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, psychologues, assistantes sociales, infirmières et éducateurs spécialisés, se tient à la disposition des jeunes et de leurs proches.

Consultations spécialisées et consultations confidentielles gratuites sur place.

Antenne de Mulhouse

8 Rue des Pins, 68200 Mulhouse (Arrêt tram : ligne 1 – cité administrative)

- Du lundi au vendredi – horaires à consulter sur internet

Antenne de Colmar

15 avenue de Paris, 68000 Colmar (dans les locaux de l'Espace Solidarité du Conseil Départemental du Haut-Rhin)

- Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

un seul numéro ☎ 03.89.32.01.15

et une adresse mail : resoado@mda68.fr



A L'ASSOCIATION SEPIA

Depuis bientôt 28 ans, l'association SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents) qui est cofinancée par la CAF du Haut-Rhin **accompagne et soutient les jeunes entre 11 et 25 ans**, en situation de mal-être jusqu'en crise suicidaire :

rupture amoureuse, dialogue difficile à la maison, pleure, chute des résultats, scarifications, harcèlement, colère, tape dans les murs, fugue, propos sur le suicide...

Les équipes (des assistantes sociales, des psychologues...) accueillent jeunes et parents, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h 00 (19 h 00 sur rendez-vous – pour Saint-Louis, la permanence a lieu à la Maison des Associations, le mercredi).

Une équipe mobile peut également se déplacer sur l'ensemble du département pour rencontrer tout jeune en situation de mal-être. **Tous les services de l'association sont confidentiels et gratuits.**

N° Vert, 24h/24 : **0800 88 14 34**

Les bureaux de l'association SEPIA sont situés à :

- COLMAR : 7 rue Kléber ☎ 03.89.20.30.90
- MULHOUSE : 8 avenue Robert Schuman ☎ 03.89.35.46.66
- SAINT-LOUIS : Maison des Associations ☎ 03.89.35.46.66

D'autres SERVICES D'ECOUTE ANONYMES ET GRATUITS sont à votre disposition comme :

➔ **SOS AMITIE** (09 72 39 40 50) qui propose un **chat jusqu'à 3h du matin** :
sos-amitie.com/chat/

➔ ou **FILS SANTE JEUNES**, qui tient une permanence téléphonique tous les jours de 9h à 23h pour les 12-25 ans, sur les thèmes de la santé, de la sexualité, de l'amour, du mal être, etc – ou un chat de 9h à 22h :
filsantejeunes.com/tchat-individuel

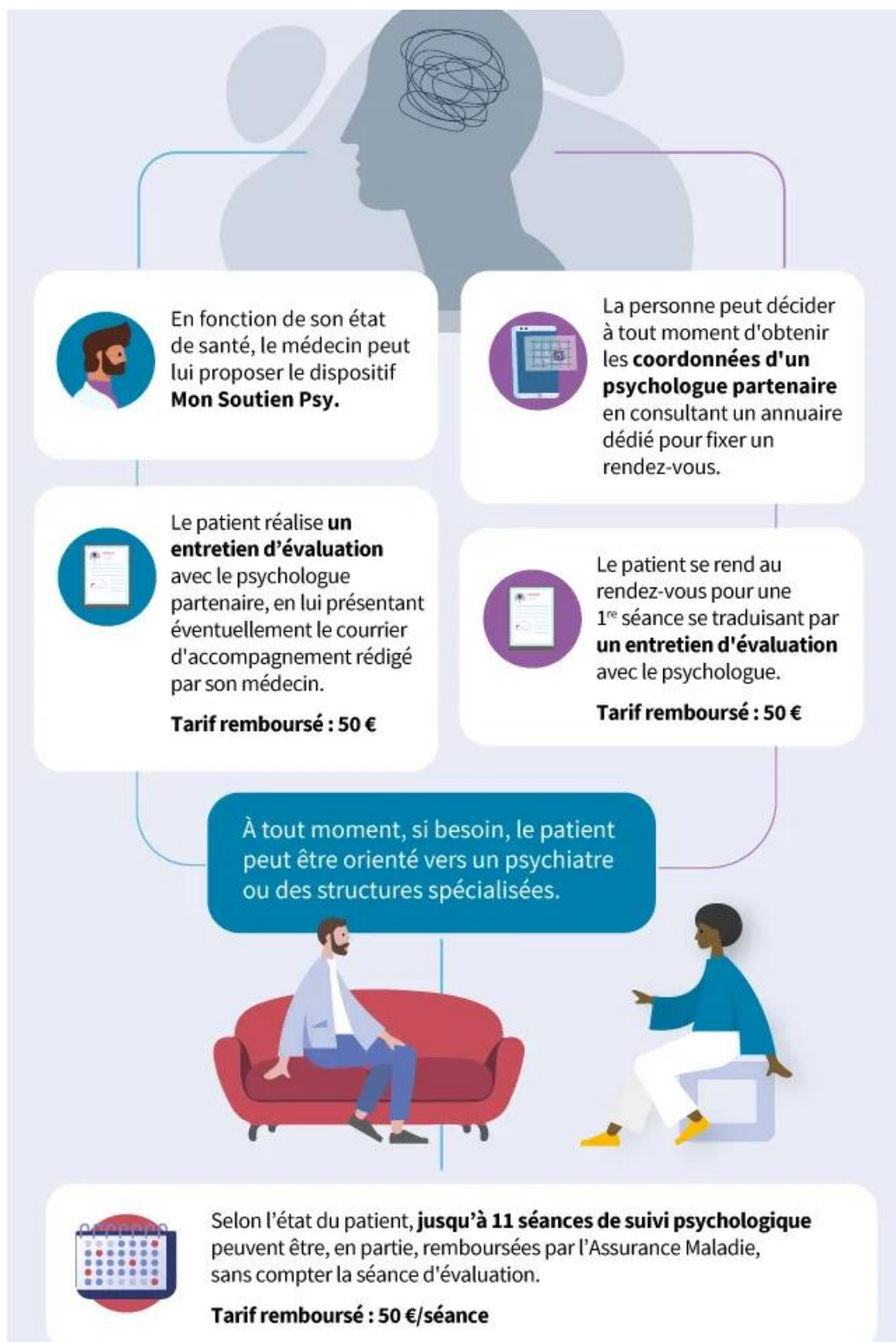


➔ ou encore les **CJC**, pour toutes les questions ou difficultés relatives aux addictions :



➔ **Mon soutien psy** est un dispositif qui propose jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique chez un psychologue partenaire. La séance coûte 50 euros. Elle est remboursée à 60 % par l'Assurance Maladie. Mon soutien psy s'adresse à toute personne, dès 3 ans, qui se sent angoissée, déprimée ou éprouve un mal-être.

<https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ton problème c'est mon problème

NON AU HARCÈLEMENT

**Si vous faites face à une situation de harcèlement,
parlez-en à une personne de confiance dans votre établissement
ou appelez le 3018 pour trouver une solution.**

Plateforme nationale pour
les victimes de harcèlement :

→ 3018

Service et appel gratuits - Numéro d'appel national

LE CONSENTEMENT C'EST LA REGLE



LE RESPECT C'EST LA BASE

Si tu es témoin
ou victime de harcèlement,
il y a toujours une personne
de confiance pour en parler
dans ton établissement.

NON AU HARCELEMENT

Plateforme nationale
pour les victimes
de harcèlement :

→ 3018



pHARe

Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR :

3.1 Assiduité

Il est rappelé que les apprentis **se doivent de participer à tous les cours** et toutes les activités de leur formation. Toute absence injustifiée peut faire l'objet d'une diminution de rémunération et/ou d'une procédure de rupture de contrat à l'initiative de l'entreprise.

3.2 Gestion des absences

LES ABSENCES DOIVENT ETRE EXCEPTIONNELLES ET JUSTIFIEES.

Toute absence doit être justifiée et excusée par écrit **SOUS 8 JOURS** soit par l'employeur, soit par les parents si elle inclut une période en CFA. Lors d'une absence pour raison médicale, une copie du certificat médical ou de l'arrêt de travail devra parvenir au CFA. A son retour en cours, l'apprenti-e doit passer à l'accueil pour régulariser son absence.

En cas d'absence prévue, l'apprenti-e doit présenter **à l'avance** une demande d'absence écrite de l'employeur et/ou des parents indiquant la durée et le motif de l'absence.

En cas d'absence injustifiée de l'apprenti-e au CFA, l'employeur et les parents seront avertis :

- ↳ le jour même par téléphone
- ↳ à la fin de l'alternance par un récapitulatif.

Les absences et retards répétés feront l'objet d'un courrier adressé au Maître d'Apprentissage et au Service Formation Apprentissage de la CCI de Colmar ou de Mulhouse et **seront passibles d'un renvoi temporaire en entreprise.**

Après une absence, l'apprenti-e doit être à jour au niveau de ses cours (notes, documents, leçons à apprendre et exercices à effectuer pour la prochaine alternance). Pour ce faire, tous les documents remis à la classe durant son absence sont déposés par le formateur sur la plateforme **YPAREO – onglet pédagogie / documents de liaison**. L'apprenti-e doit **obligatoirement** s'y connecter pour rattraper ses cours et exercices. En cas de difficulté, il devra impérativement se rapprocher d'un de ses camarades, du formateur concerné ou de la coordonnatrice pédagogique **avant** son retour au CFA. Il participera **obligatoirement** aux contrôles, s'il y a lieu, dès son retour au CFA.

4.6 Tenue vestimentaire

Dans tous les cours, une tenue vestimentaire et corporelle correcte est exigée. Cette exigence est partie intégrante de la formation, tant générale que professionnelle.

Ainsi, les apprentis se présenteront vêtus d'une tenue correcte, propre, non déchirée et non usée.



La tenue de sport (survêtement, tee-shirt, basket) doit être réservée aux cours d'EPS.

Les tenues provocantes ou de plage (tongs, shorts, bermudas, mini-jupes, tee-shirt marcel, crop-top), les pantalons treillis et les rangers, les casquettes et les piercings n'ont pas leur place dans un lieu de formation.

Il est demandé aux apprentis d'enlever les vestes, blousons et anoraks dans les salles de classes. Le port d'un couvre-chef est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement.

Pour des raisons évidentes d'hygiène, les ongles devront être maintenus à une longueur fonctionnelle où ils ne dépassent pas le bout des doigts. Les bijoux d'ongles sont formellement interdits en Travaux Pratiques.

4.7 Tenue professionnelle

L'accès des salles de travaux pratiques, cuisines et restaurants, est soumis aux règles précisées par la législation du travail. **La tenue professionnelle – fournie gracieusement par le CFA - y est obligatoire, elle sera complète, propre, repassée, non déchirée et conforme à la déontologie professionnelle.**

Les cheveux longs (filles et garçons) doivent être attachés en cours de Travaux Pratiques Cuisine et Restaurant.

Les faux cils et faux ongles sont strictement interdits en Travaux Pratiques CUISINE et RESTAURANT

Les ongles ont toujours une longueur fonctionnelle : ils ne dépassent pas le bout des doigts.

Les bijoux d'ongles sont strictement interdits.



shutterstock.com · 1432454045